

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Factures de cantine et de garderie périscolaire

## Référence unique du mandat :

<u>Type de contrat</u> : prelevement cantine et garderie periscolaire	
Ce mandat concerne les factures de cantine et garderie du/des enfants suivant(s) (1 mandat par famille) :	
NOM: Pré	nom :
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Saint Samson de Bonfossé à IDENTIFIANT CREANCIER SEPA	
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Saint Samson de Bonfossé.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la	
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rem dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un	bodisement doit ette presentee
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : Mairie
Adresse:	Adresse : 4 rue des Écoliers - St Samson de Bonfossé
Code postal :	Code postal : 50750
Ville:	Ville : Bourgvallées Pays : France
Pays :	rays . Flatice
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) <u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>	
Type de paiement : Paiement récurrent	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI- MEME) : Nom du tiers débiteur :	

## JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de St Samson de Bonfossé concernant le paiement des factures de cantine et garderie périscolaire. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de Saint Samson de Bonfossé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.